Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260929-DEL2026_9_291-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CHARLES Olivier, CLEC'H Vincent , *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, CORREZE Patricia, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ECHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, *LE BRIS Hervé (suppléant)*, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony , LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LEYOUR Pascal, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BRISSONNEAU Alix à LE GOFF Philippe, CADUDAL Véronique à BRICAGE Henry, HENRY Joël à QUÉRÉ Yann, LE BÉGUEC Marilyse à BOUILLENNEC Rachel, PICART Olivier à CONNAN Gildas

Conseillers d'agglomération - absents

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BINOT Marie-Christine, LARVOR Yannick, LOZAC'H Claude, PIERRE Stéphane, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice :	**84 Titulaires - 41 suppléants**
Présents	73
Procurations	05
Votants	**78**
Absents	06

Date d'envoi de la convocation : mercredi 23 septembre 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260929-DEL2026_9_291-DE

Délibération

DEL2026-09-291 **GESTION DES DECHETS : PROJET « COLLECTE POUR LE RECYCLAGE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION NOMADE 2024 » : REVERSEMENT DES SOUTIENS AUX COMMUNES ENGAGEES**

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-06-180 du 25 juin 2024 autorisant la signature du contrat CITEO pour la collecte des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération, associée aux communes de Guingamp, Pléhédel, Plouézec, Ploumagoar et Plourivo, a porté la candidature commune auprès de CITEO ;

Considérant que le projet a été désigné lauréat le 20 décembre 2024 ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est signataire du contrat CITEO depuis le 23 décembre 2025 ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a perçu un acompte de 17 512 € de la part de CITEO ;

Considérant le tableau de répartition des soutiens financiers entre les communes et Guingamp-Paimpol Agglomération présenté dans le rapport annexé à la présente délibération ;

Considérant que le solde des soutiens financiers versé par CITEO à l'issue du contrat sera réparti entre les bénéficiaires au regard des dépenses éligibles effectivement réalisées et justifiées par chacun, conformément aux modalités prévues par le contrat ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve le reversement de cet acompte aux cinq communes partenaires, conformément aux dépenses éligibles réalisées ;
- Précise que le solde des soutiens financiers qui sera versé par CITEO à l'issue du contrat sera réparti entre les bénéficiaires au regard des dépenses éligibles effectivement réalisées et justifiées, conformément aux modalités prévues par le contrat, sans qu'une nouvelle délibération soit nécessaire ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY